

Délibération
n°2025.009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2025

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
MAITREPIERRE Aline, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS
Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:
**Affectation
des résultats 2024**

Absent excusé : M. PLISSON Alain

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme MAITREPIERRE Aline

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de
fonctionnement 2024, soit 1 148 585,63 € :

- à la section d'investissement du budget primitif 2025 pour un
montant de 29 444,41 € (compte recettes 1068) ;
- à la section de fonctionnement du budget primitif 2025 pour
un montant de 1 119 141,22 € (compte recettes 002) ;

Il est proposé de reporter l'excédent cumulé d'investissement (798
681,14 €) au compte 001 de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de l'affectation des résultats 2024 telle que présentée ci-
dessus.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 27 mars 2025

le Maire, Christian DELESGUES



le Secrétaire, Mme MAITREPIERRE Aline

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 28 mars 2025